



**ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE ROMILLY SUR ANDELLE**

Code postal : 27 610
Téléphone : 02-32-48-73-00
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE DU LUNDI 26 JUIN 2017**

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire,
Monsieur Detlef KUHN, Adjoint,
Monsieur Bernard HURAY, Adjoint,
Monsieur Xavier CHIVOT, Adjoint,
Madame Pascale GERARD, Adjointe,
Monsieur Pierre CHIAPELLO, Délégué,
Monsieur Didier HOUSSAYE, Délégué,
Monsieur Frédéric VIEUX, Délégué,
Madame Valérie DELABRIERE, Conseillers Municipaux,
Madame Marie-Thérèse LANGLET,
Madame Nadia ABDELAZIZ,
Madame Pascale BIVILLE,
Madame Josette PALIER-LEBRETON,
Monsieur Alain DULONDEL,
Madame Monique MASSELIN,
Monsieur Guy DUPUIS,
Monsieur Alain ROBERT,
Madame Muriel BEZIEL.

Absents excusés :

Madame Dominique DAVID qui avait donné procuration à Madame Pascale BIVILLE.
Madame Marie-Hélène CLEMENT-FRELICOT qui avait donné procuration à Madame Pascale GERARD.
Madame Aurélie BIERRE qui avait donné procuration à Monsieur Xavier CHIVOT.
Madame Monique LEGROUT qui avait donné procuration à Monsieur Bernard HURAY.
Monsieur Joseph AMELOT qui avait donné procuration à Monsieur Jean-Luc ROMET.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 13 Juin 2017.

Nombre de Conseillers présents : 18
En exercice : 23
Votants : 23

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal Monsieur Anthony FORME, technicien, responsable des services techniques municipaux en remplacement de Monsieur Jean-Pierre DELACOUR, et Monsieur Frédéric LEJANNOU, adjoint technique, spécialisé en soudure, agent polyvalent, en remplacement de Monsieur Joël BLOT.

I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Mardi 9 Mai 2017 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 Mai 2017 tel que présenté.

II) Validation du choix de la commission d'appel d'offres concernant l'exploitation des équipements de chauffage des bâtiments communaux :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie avec le maître d'œuvre en charge de l'analyse des offres pour l'exploitation des équipements de chauffage des bâtiments communaux.

Cinq entreprises ont répondu à la consultation et la commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre la mieux-disante, soit celle des établissements ENGIE Cofely, chiffrée pour 10 ans pour le P1, le P2 et le P3 à la somme de 688.148,18 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour retenir, pour l'exploitation des équipements de chauffage des bâtiments communaux, l'offre des établissements ENGIE Cofely chiffrée à 688.148,18 €.

Cette offre permet à la commune de réaliser une économie d'environ 10.000 € par an.

Monsieur CHIAPELLO demande si le prix proposé est fixe ou s'il sera indexé. Il lui est indiqué que le prix sera révisé selon certains indices du bâtiment.

III) Validation du choix de la commission d'appel d'offres du prestataire pour la fourniture de repas en liaison froide du restaurant scolaire :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission « menus » s'est réunie le Mardi 6 Juin pour goûter et évaluer un repas témoin de 6 entreprises qui ont sous-missionné à l'appel d'offres pour la fourniture de repas en liaison froide du restaurant scolaire.

Au niveau de l'analyse des offres effectuée par Madame GERARD et Monsieur ROTH, une entreprise a été éliminée puisqu'elle n'avait pas transmis les fiches techniques des aliments du repas témoin, ceci conformément au règlement de consultation.

La commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre la mieux-disante, soit celle des établissements La Normande chiffrée à la somme de 91.367 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour retenir l'offre portant sur la fourniture des repas en liaison froide du restaurant scolaire, soit celle des établissements La Normande chiffrée à 91.367 €.

Madame DELABRIERE demande si cette entreprise fournit le pain.

Il lui est indiqué que c'est une des boulangeries de Pont Saint Pierre qui fournit le pain.

Monsieur le Maire fait part que le contrat avec cette entreprise est de un an renouvelable deux fois.

Madame GERARD informe le Conseil Municipal que ce prix est fixe sur une quantité totale de repas par an, et deux aliments bio sont proposés par semaine, l'essentiel des denrées proviennent de produits des locaux, les barquettes utilisées recyclables, des animations sont proposées régulièrement durant l'année.

Monsieur CHIVOT fait part que cette entreprise passera prochainement pour se familiariser avec la cuisine afin de s'adapter au matériel.

Cette offre permet à la commune de réaliser une économie d'environ 10.000 € par an.

IV) Adhésion au groupement d'achat pour la fourniture d'énergie électrique coordonnée par le S.I.E.G.E. :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L.331-1 à L. 331-4,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Romilly sur Andelle d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d'énergie électrique,

Considérant qu'en égard à sa dimension départementale et son domaine de compétence, le SIEGE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents et des intercommunalités du département,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Décide d'adhérer au groupement d'achats pour la fourniture d'énergie électrique coordonné par le SIEGE pour les besoins de la collectivité, en ce qui concerne :

Choix 3 : les contrats relatifs aux sites ayant une puissance souscrite de plus de 36 kVA (école Louise MICHEL) et aux installations d'éclairage public, selon les possibilités fixées à l'article 2 de l'acte constitutif du groupement.

Article 2 : Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie électrique coordonné par le SIEGE et figurant en annexe à la présente,

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif annexé à la présente et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire souhaite des factures régulières.

V) Renégociation d'un prêt à la Caisse d'Epargne :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une proposition émanant de la Caisse d'Epargne pour la renégociation d'un de leurs prêts à la commune.

Le capital restant dû s'élève à la somme de 199.450,07 €.

Le taux proposé pour une durée restante de 10 ans est de 1,36 %.

Actuellement, les annuités sont de 22.654 € et, dans le cadre de la renégociation, elles ne seraient que de 21.467,11 €, soit un gain sur 10 ans de 11.868,90 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour renégocier le prêt de la Caisse d'Epargne tel que présenté.

VI) Fonds de Solidarité Habitat :

Par lettre du 17 mai 2017, le Conseil Départemental de l'Eure a sollicité la commune de Romilly sur Andelle pour participer au Fonds de Solidarité Habitat. Le montant de la participation s'élève à la somme de 1.308 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour participer en 2017 au Fonds de Solidarité Habitat pour un montant de 1.308 €.

VII) Communications et informations :

a) Remerciements :

La famille COURAGE remercie la municipalité pour ses marques de sympathie lors du décès de Madame Edmonde COURAGE.

Le Tennis Squash de Pont Saint Pierre, le centre Henri BECQUEREL et le Secours Catholique des Andelys, remercient la municipalité pour la subvention qui leur a été attribuée.

La MJC A.L.E.R. remercie la municipalité pour la mise à disposition de la salle RASED et de la bibliothèque de l'école Maurice GENEVOIX pour les vacances de Juillet.

Normandy Rider's remercie la municipalité pour le prêt de barrières.

b) Dommages et intérêts :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Tribunal pour enfants d'Evreux demande à la commune de chiffrer les dommages et intérêts pour les dégradations commises par cinq jeunes qui ont été interpellés.

c) Subvention perçue à tort – mensualité manquante du FNGIR :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal, d'une part, que la commune a perçu à tort en lieu et place de la Communauté de Communes de l'Andelle une subvention de la CAF d'un montant de 58.775,87 €, d'autre part, qu'une mensualité du FNGIR en 2017 d'un montant de 31.108 € a été versée par erreur à une autre commune.

Monsieur le Trésorier de Charleval demande que notre commune régularise cette situation et reverse à la Communauté de Communes Lyons Andelle la somme de 58.775,87 €.

Monsieur le Maire indique que cette somme ne sera versée qu'après avoir réceptionné la mensualité manquante du FNGIR de 31.108 € et que le différentiel pourra alors être reversé.

Cette régularisation pourra être effectuée en Septembre.

d) Agents communaux :

Monsieur le Maire fait part que Monsieur Jacques TAPIA (responsable des espaces verts) et Monsieur Serge POTTIER (responsable du nettoyage de la commune) vont faire valoir leurs droits à la retraite le 31 Décembre 2017.

Dès Septembre, seront entreprises les démarches pour leur remplacement.

e) Livret des entreprises :

Monsieur HOUSSAYE informe le Conseil Municipal que le livret des entreprises locales est mis à jour régulièrement, en fonction des informations reçues, des contacts avec les entreprises. Ce livret recense entre 86 et 90 entreprises locales. Il est disponible en Mairie.

Madame LANGLET propose d'insérer cette information dans la Lettre de Romilly.

f) Résultat des élections législatives dans l'Impartial :

Monsieur le Maire rappelle la bonne organisation du déroulement des élections législatives mais aussi le travail important nécessaire du fait d'être chef-lieu de Canton.

Cependant, il déplore que le journal L'Impartial omette que Romilly sur Andelle soit le nouveau chef-lieu de Canton et que les résultats des élections législatives aient été indiqués au titre des ex Cantons de Lyons et Fleury.

Un mail a été adressé à ce journal lui demandant de bien vouloir prendre en compte que Romilly sur Andelle est le nouveau chef-lieu de Canton des ex Cantons de Lyons et de Fleury.

f) Travaux Cœur de Bourg :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'intégration au Contrat de Ruralité de la C.D.C.L.A., de l'opération Cœur de Bourg. Ceci constitue l'assurance que les trois partenaires (Etat, Région, Département) participeront au financement des travaux.

Monsieur HURAY indique que les travaux avancent bien et qu'ils devraient être terminés en Novembre prochain.

g) Forum des métiers :

Par mail en date du 19 Juin « Le Réseau des Missions Locales » a fait part que le Forum des métiers ne se tiendrait plus à Romilly sur Andelle, alors qu'il se tenait depuis seize ans à l'espace Louis ARAGON.

Suite au retrait du GIVAPE, les établissements locaux qui participent à ce forum ne sont plus que deux et le réseau souhaite créer un seul et unique événement en se rapprochant avec la ville de Val de Reuil.

h) La Moineaudière :

Il est constaté depuis un certain temps, le manque d'entretien par les services d'Eure Habitat de la Moineaudière, notamment au niveau des ravalements extérieurs.

Des locataires de cet organisme se plaignent du manque de réactivité dans les travaux urgents, tels serrurerie, plomberie, isolation.

Un courrier sera adressé à Eure Habitat dans ce sens.

i) Dossier ancien agent municipal contre la commune de Romilly sur Andelle :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal que le Tribunal Administratif de Rouen a rejeté la requête d'un ancien agent municipal, qui sollicitait de la commune le versement d'une allocation d'aide au retour à l'emploi.

Les demandes de cet ancien agent municipal ont été rejetées.

j) Demande de Jumelage de la commune de NGOHE (Sénégal) :

La commune de NGOHE (2500 habitants) de la région de Diourbel du centre du Sénégal sollicite la commune de Romilly sur Andelle pour un partenariat gagnant-gagnant dans le cadre d'un jumelage. Cette commune dispose d'un collège et 30 écoles primaires.

Le Conseil Municipal se prononce négativement.

k) RD 321 :

La commune de Douville sur Andelle a également pris la même délibération que les communes de Romilly sur Andelle et de Pont Saint Pierre portant sur le déclassement en 2^{ème} catégorie de la RD 321.

l) Rapport annuel de Véolia :

Le rapport annuel de la gestion du service « eau » de Véolia est mis à la disposition du Conseil Municipal au secrétariat.

m) Dissolution prochaine de l'Andelle Football Club (A.F.C.) :

Considérant la dissolution prochaine de l'AFC, cette association a reversé une partie de la subvention communale (3.500 €) qui lui avait été attribuée en 2016.

n) SY.G.O.M. :

Les quatre conteneurs à poubelle qui avaient été mis gracieusement à disposition par le SY.G.O.M. au F.R.P.A. La Potière ont été retournés au SY.G.O.M.

o) Temps d'Activités périscolaires (T.A.P.):

Elle se positionne donc sur le maintien pour l'année scolaire 2017/2018 de 4 jours ½ d'école. Un décret à paraître permettra aux communes, à la rentrée scolaire de Septembre 2017, de passer à la semaine d'école de 4 jours.

La commune de Romilly sur Andelle a reconduit pour l'année scolaire 2017/2018, les activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Monsieur CHIAPELLO indique que pour les enfants, le rythme scolaire de 4 jours ½ est préférable.

Monsieur le Maire précise que la réflexion pour la rentrée scolaire de Septembre 2018 devra se faire dès Janvier 2018.

p) Subvention piste routière :

Une subvention de 1000 € de la Préfecture a été attribuée à la commune pour la mise en place d'une piste routière à l'école maternelle.

q) Musée Mobile (MuMo) :

Un musée mobile a été installé à l'initiative de la C.D.C.L.A. sur la place Edmond devant les écoles du 19 au 23 Juin.

r) Activités communales passées :

⇒ Sport, Santé : les défis d'Andy à Romilly au complexe Jacques ANQUETIL : le Samedi 20 Mai, de 14h à 17h30, la Commune de Romilly s'est associée à la grande fête du sport qu'est « Sport, Santé : les défis d'Andy ». Cette opération, organisée par la Communauté de Communes Lyons Andelle, s'est déroulée au complexe sportif Jacques Anquetil.

Le public a pu s'approprier les superbes structures que sont le plateau sportif et son gymnase afin de découvrir plus de 30 disciplines. De très nombreuses associations sportives y ont proposé des animations et fait découvrir leurs activités.

Dans l'après-midi du samedi 20 mai, à 17h, au complexe sportif Jacques Anquetil, la CDCLA a organisé un spectacle sportif et culturel avec du Hip Hop.

Du lundi 15 au samedi 20 mai, les associations sportives Romilloises ont organisé des portes ouvertes pendant leurs activités. Dans la semaine, des « After-school » (activités après l'école) ont été organisées à Lyons, à Charleval, à Fleury et à Perriers.

⇒ Le Dimanche 4 Juin s'est déroulée la 9^{ème} journée de pratiques artistiques, devenue Romilly des Arts organisée par la commune. De nombreuses activités artistiques et animations y ont été proposées devant et à l'intérieur de la bibliothèque-médiathèque Jacques PREVERT. Près de 90 personnes y ont participé.

⇒ Le Dimanche 4 Juin, la commune a accueilli des mamans, dans le cadre de la 6^{ème} Fête des Mères.

⇒ Du Vendredi 2 Juin au Jeudi 8 Juin, la commune de Romilly sur Andelle a organisé, à la bibliothèque-médiathèque, la 9^{ème} exposition d'œuvres diverses, Pinceaux d'Andelle.

⇒ Le Jeudi 8 Juin l'UNC et la Municipalité se sont associées pour commémorer la fin de la guerre d'Indochine de 1954.

⇒ Le Samedi 10 Juin, la C.D.C.L.A. a organisé la Fête de la clôture de la saison culturelle au château Saint-Crepin de Lorleau.

⇒ Les Vendredi 16 et Samedi 17 Juin, l'opération recyclage des papiers, menée par les professeurs du collège, leur a permis de récolter plus de 8 tonnes de papier.

s) Activités communales à venir :

Le Dimanche 2 Juillet, c'est la Journée du vélo. Charleval est la commune organisatrice, nous serons ville-étape. Il suffit de pointer dans trois communes partenaires.

Le Vendredi 14 Juillet, c'est la Fête Nationale, nous commémorerons l'événement avec les Anciens Combattants.

Le Mardi 29 Août, ce sera le 73^{ème} anniversaire de la Libération de la commune de Romilly sur Andelle avec l'UNC.

Le Jeudi 7 Septembre à 18 heures, nous accueillerons nos amis allemands de Biebesheim à la salle ARAGON. Ils seront là jusqu'au Lundi 11 Septembre et participeront au corso fleuri en ramenant de nombreux fûts de bière.

Le Comité des Fêtes organisera les Vendredi 8, Samedi 9, Dimanche 10 et Lundi 11 Septembre, la Fête de Septembre (fête foraine, feu d'artifice, concours de dominos, corso fleuri).

Dates à retenir de Monsieur CHIVOT :

- Vendredi 30 Juin, Assemblée Générale de R.A.S., Maison du Marais à 20h30

- Samedi 1^{er} Juillet, kermesse avec La Passerelle

- Dimanche 2 Juillet, Journée de la bicyclette

- Jeudi 6 Juillet, don du sang, parking Intermarché, 10h30 – 13h00

- Jeudi 13 Juillet, retraite aux flambeaux à 21 heures avec le Comité des Fêtes

- Vendredi 14 Juillet, manifestation au Monument aux Morts :

⇒ 10h15 à Pont Saint Pierre et 11h15 à Romilly sur Andelle

- Vendredi 21 Juillet, Outillage Saint Etienne, 8h30 – 12h30, place du Calvaire.

Monsieur CHIVOT informe la municipalité que E.F.S. (Etablissement Français du Sang) a accueilli 19 donneurs le 19 Mai 2017.

La collecte ne s'effectue plus sur la Place des Deux Amants mais sur le parking de l'Intermarché.

Madame GERARD fait part du succès de la prestation apportée par la MJC A.L.E.R. lors de la fête de la musique organisée au FRPA La Potière. Les résidents ont été enchantés.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 19h55.

Marie-Thérèse LANGLET

Secrétaire de séance



Jean-Luc ROMET

Maire